

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 050-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.141

Déposée le: 02.02.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schnegg (Champoz, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pour une utilisation cohérente des montants versés par la BNS au canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures, y compris auprès des autorités compétentes, permettant d'utiliser la totalité du montant versé en 2015 par la BNS, au titre des résultats 2014, pour réduire la dette du canton de Berne.

Développement

Le 30 janvier 2015, la BNS et le DFF ont convenu qu'une somme de deux milliards de francs serait versée à la Confédération et aux cantons suite aux bons résultats atteints par la BNS en 2014.

Basé sur le principe de précaution, le canton n'a pas tenu compte dans son budget d'un éventuel versement par la BNS pour 2015. Une décision raisonnable qu'il faut également souligner.

Au vu du résultat 2014 de la BNS, le canton de Berne va donc recevoir la somme d'environ 164,3 millions de francs. Cette nouvelle est fort réjouissante et ne manquera pas de susciter de nombreuses initiatives et revendications.

C'est la raison pour laquelle il semblerait opportun d'utiliser la totalité de cette somme pour diminuer la dette cantonale et éviter ainsi d'augmenter des dépenses qui ne pourront pas être par la suite financées dans le cas où la BNS devait à nouveau renoncer à verser des dividendes, ce qui est d'ailleurs fort probable suite à l'abandon du taux plancher.

De plus, dans l'ordonnance sur la répartition de la part des cantons au bénéfice porté au bilan de la BNS, il est stipulé à l'article 1 :

Art. 1 Bases de calcul La répartition entre les cantons s'effectue en fonction de leur population résidente (art. 31, al. 3, LBN). Les chiffres du dernier relevé de l'Office fédéral de la statistique sur la population résidente moyenne sont déterminants.

Utiliser cette somme pour rembourser la dette est donc la mesure la plus adéquate pour faire profiter l'ensemble des Bernoises et Bernois de ce montant exceptionnel.

Motivation de l'urgence

Il est important pour le canton de pouvoir décider dans les plus brefs délais de l'utilisation des fonds versés par la BNS. La BNS publiera ses chiffres finaux pour 2014 le 6 mars 2015.